

A savoir :

- Le service-dépannage peut prendre en charge les frères et sœurs de l'enfant handicapé.
- S'il y a plus de 3 enfants à prendre en charge ou dans les situations difficiles (enfants en bas âge, handicap difficile à gérer...), le dépannage sera effectué par deux personnes et facturé en conséquence.
- Les intervenant-e-s ne sont pas des professionnel-le-s. Ce sont des personnes motivées qui ont une expérience plus ou moins longue de prise en charge d'enfants ou de personnes handicapées ou en difficulté.
- Les téléphonistes contactent les intervenant-e-s figurant sur la liste du service. Elles ne peuvent pas garantir que le dépannage se fera. Plus vous les contactez tôt, plus les chances de trouver quelqu'un sont grandes.
- Les téléphonistes contactent en priorité les intervenant-e-s qui sont déjà venu-e-s chez vous (si vous le leur indiquez) afin d'éviter un trop grand tournus auprès de l'enfant. Néanmoins, elles ne peuvent garantir la venue d'une même personne.



« SERVICE - DEPANNAGE »

« TRANSPORTS »

Pour enfants de 0 à 20 ans



Association de parents de personnes mentalement handicapées

« S E R V I C E - D E P A N N A G E »

Le Service a pour but de décharger les familles par la prise en charge occasionnelle de personnes handicapées. Son rayon d'action englobe le canton de Neuchâtel. Pour atteindre ce but, le service fait appel à des intervenant-e-s et coordonne le dépannage.

Adresses e-mail des associations Cerebral et insieme Neuchâtel	
info.ne@association-cerebral.ch	info@insieme-ne.ch

Permanence téléphonique :		
Mardi	de 10h00 à 13h00	032 926 85 60
Mercredi et vendredi	de 10h00 à 13h00	032 835 27 08
Jeudi	de 13h00 à 16h00	032 926 85 60

- Les horaires de dépannage commencent en principe à 7h30 pour se terminer à 24h00. Au-delà, le tarif est celui d'1 jour +1 nuit.
- Le petit week-end débute le samedi matin et se termine le dimanche soir.
- Le grand week-end débute le vendredi soir et se termine le dimanche soir.

Qu'ils séjournent dans la famille « dépannée » ou qu'ils reçoivent une personne handicapée chez eux, les intervenant-e-s sont indemnisé-e-s de la façon suivante :

Durée du dépannage	facturé à la famille	participation du service	rétribution à l'intervenant-e
Jusqu'à 1 h	CHF 20.-	CHF 0.-	CHF 20.-
De 1 à 3 h	CHF 25.-	CHF 5.-	CHF 30.-
De 3 à 6 h	CHF 30.-	CHF 10.-	CHF 40.-
De 6 à 9 h	CHF 40.-	CHF 10.-	CHF 50.-
De 9 à 12 h	CHF 50.-	CHF 15.-	CHF 65.-
1 jour + 1 nuit	CHF 65.-	CHF 15.-	CHF 80.-
Pt week-end	CHF 80.-	CHF 25.-	CHF 105.-
Gd week-end	CHF 95.-	CHF 25.-	CHF 120.-

Pour le paiement, les familles reçoivent une facture (BV) du Service qui, lui, paie le total aux intervenant-e-s.

« T R A N S P O R T S »

Les parents ou répondants peuvent faire appel au Service pour les transports, que ce soit pour des traitements ambulatoires ou pour des loisirs.

Pour les personnes en chaise roulante, seules celles pouvant passer du fauteuil roulant sur un siège peuvent bénéficier de ce service.

Les téléphonistes s'occupant des permanences organisent les transports.

Le Service n'intervient pas financièrement.

Les familles rétrocèdent leur part AI ou le remboursement des frais selon un prix conseillé.

Tarifs conseillés :

Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et localités	
Proches (jusqu'à 9 km) :	CHF 10.-
Localités dans le canton au-delà de 9 km :	CHF 20.-

Le Service a conclu trois contrats d'assurances :

- Un contrat d'assurance collective contre les accidents et responsabilité civile.
- Un contrat d'assurance occupants et casco.
- Un contrat d'assurance pour perte de bonus.

Pour que les compagnies d'assurances entrent en matière, il faut **impérativement** que les téléphonistes et **elles seulement** organisent les dépannages ou les transports.

Nos secrétariats sont à même de vous répondre si vous souhaitez tenter l'expérience d'effectuer un dépannage ou un transport.

Octobre 2015